

Menaces sur l'Agefiph !

Un document « de travail » rédigé par les services de l'Etat propose un « scénario » qui conduirait à changer radicalement le système actuel d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes handicapées, opéré depuis plus de 30 ans par l'Agefiph !

Sous couvert d'un « rapprochement » des Cap Emploi (les opérateurs de placement spécialisés sur le handicap) au sein de Pôle Emploi, l'offre d'accompagnement opérée par l'Agefiph (secteur privé) et le FIPHFP (secteur public) disparaîtrait. Les fonds liés à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés dans les entreprises – gérés par ces deux structures - seraient, eux, récupérés par Pôle Emploi !

Pour FO, la disparition de l'opérateur expert de l'emploi des personnes handicapées qu'est l'Agefiph, serait catastrophique pour les personnes en situation de handicap.

De plus, Pôle Emploi n'intervient que sur le champ des demandeurs d'emploi, quel devenir dans un tel scénario de l'accompagnement des salariés en emploi, pour qui les actions de prévention du licenciement pour inaptitude et de maintien dans l'emploi sont nécessaires, et pour lesquels l'offre Agefiph est ouverte ? La note est muette sur ce point.

FO exige le maintien de l'existence d'une offre spécialisée (Agefiph) répondant aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap, qu'elles soient en emploi ou en demande d'emploi.

Par ailleurs, un projet d'ordonnance comporte un point relatif au transfert aux URSSAF, en 2021, du « rescrit » actuellement mis en œuvre par l'AGEFIPH. Pour FO il s'agit, là aussi, de la volonté des pouvoirs publics d'« effacer », plus ou moins brutalement, les prérogatives de l'Agefiph – dont celle-ci, qui est très symbolique de sa mission de service public.

FO demande la préservation de l'action et de l'expertise de l'Agefiph, le respect de sa structure paritaire spécifique ainsi que la considération de ses salariés. FO exige l'abandon de ce scénario catastrophique pour les personnes en situation de handicap, et revendique l'ouverture sans délai d'une véritable discussion avec l'ensemble des acteurs, dont les interlocuteurs sociaux.

** L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), administrée paritairement par les organisations syndicales, les organisations patronales et les associations de personnes handicapées, œuvre depuis 1988 en faveur du développement de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.*

Grâce au fonds alimenté par les contributions des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, elle élabore et finance des aides et des services en direction des personnes handicapées et des entreprises, et apporte une expertise reconnue auprès d'un vaste réseau de professionnels.

Paris, le 4 juillet 2019

Contact :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

✉ [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.59